

Questions orales

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, encore une fois, je répète ce que j'ai dit dans la première partie de ma réponse: La décision en est une corporative qui a été prise justement par la Direction; elle est pertinente et sujette justement aux conditions du marché. Alors, nous sommes toujours disposés à rencontrer la Direction de la compagnie afin de trouver avec elle les solutions de rechange de façon à continuer à protéger les emplois, comme nous l'avons fait dans toutes les régions du pays.

[Traduction]

M. Axworthy: Je rappelle au ministre que ce ne sont pas les conditions du marché, mais une subvention directe du gouvernement à une nouvelle usine concurrente . . .

M. Mayer: Ce n'est pas vrai. Vous le savez fort bien.

M. Axworthy: . . . qui a soutiré des clients à la Canada Packers. Le ministre devrait bien s'en rendre compte lui-même.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'APPORTER SON AIDE À LA MODERNISATION DE L'USINE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Le ministre prétend que le gouvernement est prêt à collaborer. Pouvons-nous avoir l'assurance aujourd'hui qu'il aidera la Canada Packers à moderniser son usine afin de sauver au moins les 300 emplois actuels, même si nous en avons déjà perdu 470? Quand le gouvernement va-t-il enfin manifester quelque intérêt pour le développement économique de Winnipeg?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, encore une fois, je pense que l'intérêt du gouvernement au regard de la situation et du développement économique régional qui existent dans chacune des parties du pays a toujours été manifeste. J'aimerais rappeler tout simplement à mon collègue que, justement, nous sommes toujours désireux, advenant le cas où la compagnie déciderait d'y aller d'un plan de modernisation, de discuter avec elle de formes d'assistance et de solutions de rechange, de façon, encore une fois, à préserver ces emplois.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LA MESURE MODIFICATIVE—LES DISPOSITIONS DE L'AVANT-PROJET DE LOI

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations.

Une voix: Il s'essaie à nouveau.

M. Broadbent: Elle porte sur un grave cas de fausse information. Plus tôt au cours de la période des questions, j'ai

demandé au ministre pourquoi un article qui aurait expressément obligé les sociétés pharmaceutiques à fabriquer leurs produits au Canada dans les deux ans suivant la mise au point de leur formule avait été éliminée du projet de loi. Il m'a alors répondu que c'était parce que l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques le lui avaient demandé. J'ai alors été très étonné parce que l'Association m'avait déclaré le contraire. Depuis, j'ai vérifié auprès de l'Association. Est-ce que le ministre est maintenant prêt à se rétracter et à avouer que la demande de l'Association visait exactement le contraire? Elle souhaitait l'adoption de cet article qui aurait garanti des emplois au Canada. Est-ce que le ministre est maintenant prêt à faire une mise au point?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Comme je l'ai dit, monsieur le Président, j'ai répondu il y a quelques semaines à cette question précise, peut-être posée par un collègue du député. L'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques qui représente les fabricants de génériques m'a envoyé une lettre pour me demander:

... que les licences obligatoires pour la fabrication en laboratoire de produits chimiques synthétiques au pays soit accordée avant dix ans, par exemple, après cinq ou six ans, pour garantir un créneau offrant des chances suffisantes d'activité industrielle valable.

M. Broadbent: C'est différent. Ce n'est pas la même chose.

M. Andre: En d'autres mots, la disposition dont parle le chef du Nouveau parti démocratique ne contribuerait pas . . .

M. Broadbent: Non.

M. Fulton: Non, Harvie.

M. Andre: Eh bien, monsieur le Président, ils ne me laisseront de toute évidence pas répondre mais peut-être collaboreront-ils et renverront-ils le projet de loi à un comité pour que nous puissions examiner tous les faits à l'endroit qui convient.

M. Broadbent: J'affirme avec le plus grand sérieux que plus tôt au cours de la période des questions, le ministre a dit exactement le contraire au sujet de l'Association.

LA POSITION DU SECTEUR DES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je demanderais au ministre de répondre à l'importante question que voici: Convient-il avec l'Association canadienne des médicaments génériques que la seule disposition qui obligeait les compagnies pharmaceutiques à créer des emplois au Canada a été rayée du projet de loi contre le vœu de l'association et au grand bénéfice des sociétés pharmaceutiques américaines?

Une voix: En plein dans le mille.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le rétablissement de la protection des brevets va engendrer 3 000 emplois de chercheurs au Canada.

Une voix: Nous voilà repartis.